

LE SNFOLC S'OPPOSE A L'OBLIGATION FORMATION-FORMATAGE « LAÏCITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE »

Le ministre demande aux recteurs d'organiser en accéléré des plans de formation à destination de l'ensemble des personnels sur « la laïcité et les valeurs de la République », présentés comme « une priorité nationale. » Les personnels devraient suivre cette formation dans les 4 ans.

Comment comprendre l'empressement et l'urgence du ministre et des recteurs, sauf à penser que cela s'inscrit dans un agenda politique précis et non pédagogique du ministre comme la campagne d'affichage à la rentrée 2021 le présageait déjà ? Comment ne pas y voir une tentative supplémentaire de caporalisation des personnels ?

Les faits sont là :

Les personnels de l'Éducation nationale seraient en échec dans la « transmission de savoirs fondamentaux » ? (courrier du rectorat de Lille).

A tel point qu'il faudrait les contraindre à des séances de remédiation ? Ou qu'ils manqueraient d'« exemplarité » ? (selon le terme introduit par le ministre dans sa loi du 26 juillet 2019, dite « Pour une école de la confiance ».)

Le ministre Blanquer a précisé sa pensée sur cette formation le 19 octobre : « Si vous voulez devenir plombier et que vous avez un problème avec les tuyaux, vous choisissez un autre métier. Il faut en faire un autre. Lorsqu'on devient professeur, on devient fonctionnaire. Lorsqu'on est fonctionnaire de la République, on connaît les valeurs de la République et on les transmet... Si vous devenez professeur, vous transmettez les valeurs de la République. Et si vous ne les transmettez pas et si même vous militez contre les valeurs de la République, éventuellement sortez de ce métier... »

Ces propos sont inacceptables.

Les premiers personnels désignés sont nommés d'office pour leurs journées ou demi-journées de formation. Leur chefs d'établissement, contraints de désigner des personnels. Les textes Blanquer voudraient faire rimer injonction ministérielle, laïcité et liberté pédagogique... en nous mettant sous coupe réglée... et obéissants. Impossible ! Cela est incompatible avec le statut de fonctionnaire

d'État qui existe « quoi qu'il en coûte » pour le gouvernement, car il existe. Ce n'est pas cela la liberté pédagogique individuelle, la défense de l'instruction, la volonté des professeurs d'instruire.

Les personnels n'acceptent pas cette formation-formatage! Ils y ont déjà eu droit pour la réforme des collèges ! Le SNFOLC exige le retrait de l'arrêté du 16 juillet 2021 qui met en place un « continuum formation obligatoire ». Cette tentative d'imposer une formation-formatage est l'aveu même que ces « formations » sur la laïcité ne sont pas faites pour répondre aux besoins réels des personnels. Mais au contraire de tout formater, pour empêcher le droit de revendiquer.

Les personnels ne veulent pas de ces formations imposées qui les instrumentalisent. Ce que veulent les personnels, c'est qu'on leur rende les postes et le temps d'accomplir la mission pour laquelle ils ont été recrutés : instruire. Pour cela, il faut créer des postes et non continuer à les détruire en augmentant la charge de travail et le nombre de contractuels. Il faut cesser les expérimentations vexatoires et chronophages issues du Grenelle (Projet Local d'Evaluation, Bac Blanquer, auto-évaluation des établissements, recrutement local comme pour les écoles marseillaises...).



Il faut en finir avec la déréglementation généralisée et continue.

Laïcité et statuts sont indissociables pour reconquérir l'École de la République.

Il n'est pas question pour le SNFOLC de nous imposer des réformes qui nuisent à l'École, à notre liberté pédagogique, et de nous faire le relais des consignes gouvernementales.

Le SNFOLC appelle tous les personnels à se réunir en HIS, en AG, pour lister ensemble les revendications et décider des moyens d'action pour les faire aboutir y compris la grève.